



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Publié Le 19 MARS 2024

DSP/04/24

Affaire suivie par DANIERI VANESSA

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE ÉLECTORALE À DES AGENTS MUNICIPAUX

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-27 et L2122-19,

VU le Code Electoral et ses articles L11, L16 et R5,

VU la Loi n° 2016-1048 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU le Décret n° 2018-343 du 09 mai 2018 portant création du traitement automatisé des de données à caractère personnel permettant la gestion du Répertoire Electoral Unique (REU),

VU la Circulaire NOR INTA 1830120J du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et le nombre de mouvements intervenant chaque année sur les listes électorales toulonnaises,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale dans le domaine de la mise à jour du REU et de la validation des demandes d'inscriptions et de radiations, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° ELEC/2023/04 du 04 mai 2023 est abrogé.

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement des Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire, la validation des demandes d'inscriptions, de radiations, de mises à jour des données dans le Répertoire Electoral Unique (REU) pourra être délégué à :

- MARRO Céline, matricule 64918, Directeur des Services à la Population
- VETTESE Jean-Yves, matricule 93521, Chef de Service Vie Civile et Citoyenne
- BUFFI Véronique, matricule 10602, Responsable du Pôle État-Civil
- NEGRE Jocelyne, matricule 62772, Responsable du Pôle Expertise Adressage
- PARDINI Antoine, matricule 40170, Responsable du Pôle Guichet Accueil Elections
- LALLEMENT Thierry, matricule 28991, Agent d'Expertise Adressage.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et notifié aux agents cités dans l'article 2.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Var.



Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 23 février 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

